

Décembre
2016
N°40

Bulletin d'Informations Municipales
Mairie de Reuil en Brie

Bien Vivre À Reuil en Brie

Érable



Dépôt légal relatif aux lois et règlements en vigueur

Site internet : <http://www.reuil-en-brie.fr/>

Mail : mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr

☎ : 01.60.22.07.51

L'ÉDITORIAL

Chères Reuilloises,
Chers Reuillois,



Elle était plébiscitée ; très attendue...

Nous avons dû patienter, économiser, chercher les subventions, et au final...

Nous l'avons faite !

Je fais référence à la NOUVELLE PLACE. Des parents m'ont confirmé que cette réalisation répond parfaitement à la demande. D'un coût de 130 000€ TTC, elle a bénéficié d'une subvention de 40 000€ du Département.

Le spectacle des enfants inscrits aux TAP a été très remarqué. C'était une première, un essai et une belle réussite ! Merci aux animatrices !

La période pré-estivale aura été bien terne. Que d'eau ! La rue Gambetta et les riverains du centre bourg ont été impactés. Nous avons adressé un dossier d'indemnisation à la Préfecture. À ce jour, nous attendons les arbitrages. Par ailleurs, le classement en catastrophe naturelle a été rejeté.

Les informations avaient bien été faites à l'Ecole ; les bénévoles étaient au rendez-vous... Mais bien peu de parents et d'enfants ont cherché les œufs de Pâques dans le jardin du château. Merci à Monsieur le Comte de son accueil. Devant le faible succès, les organisateurs hésitent à reconduire cette action en 2017.

Un beau projet est en réflexion : les parents d'élèves souhaitent (re) faire une kermesse en juin 2017. Ils ont tout le soutien logistique de la Commune. Mais cela ne suffit pas, ils ont besoin d'un soutien humain. Alors, mobilisez-vous, Parents, afin de permettre la réalisation de ce beau projet.

Je souhaite mettre à l'honneur un personnel parti à la retraite. Si Elle manque aux enfants de la cantine, Elle ne manque plus à ses petits enfants auxquels Elle consacre dorénavant beaucoup de temps. Je cite Josette TESSIER. Un grand merci pour son engagement fidèle et loyal durant toutes ces années.

Chères Reuilloises, Chers Reuillois, le Conseil Municipal se joint à moi afin de vous souhaiter la meilleure année 2017 possible. Et afin de partager un moment de convivialité, je vous invite à la traditionnelle cérémonie des vœux :

SAMEDI 07 JANVIER 2017
À 11H00
Au Foyer de l'Amitié

Le Maire,
P ROMANOW

CONSEILS MUNICIPAUX

Commune de Reuil en Brie Compte rendu du Conseil Municipal du 15 Janvier 2016

Présents : Patrick ROMANOW, Yvelise BITOUN, Pascal CARBUCCIA, Sophie CORNILLET, Lucien DUBOIS, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Claude ROBBÉ, Claude TESSIER.

Absents excusés : Dominique BABCHEREAU, Anne BOULIN, Françoise SADKOWSKI et Evelyne COUSIN MAZUR qui a donné pouvoir à Yvelise BITOUN.

La séance commence à 19h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance

Examen de l'ordre du jour :

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 27 Novembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

2. Règlement factures investissements.

Le budget 2016 n'étant pas encore voté, il est demandé d'accepter les factures suivantes et ce, dans la limite de 25% du budget investissements 2015 :

JB CARRERE 1 470,00€ TTC

Adopté à l'unanimité,

METIN Véhicules 25 894,21€ TTC

Adopté à l'unanimité,

Environnement Conseil 2 079,60€ TTC

Adopté à l'unanimité

3. Rapport CLECT du 2 décembre 2015.

Monsieur le Maire propose l'adoption du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) qui fixe le montant des reversements aux communes soit 37 413€ pour Reuil en Brie ainsi que la participation des communes de Jouarre et La Ferté sous Jouarre dans le cadre du transfert de la compétence « Tourisme ».

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures. Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 18 Janvier 2016 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 18 Janvier 2016.

Le Maire,

P. ROMANOW

Commune de Reuil en Brie Compte rendu du Conseil Municipal du 26 Février 2016

Présents : Patrick ROMANOW, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Pascal CARBUCCIA, Sophie CORNILLET, Evelyne COUSIN-MAZUR, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER.

Absents excusés : Dominique BANCHEREAU qui a donné pouvoir à Catherine RIEHL, Lucien DUBOIS qui a donné pouvoir à Patrick ROMANOW, Claude ROBBÉ qui a donné pouvoir à Pascal CARBUCCIA.

La séance commence à 20h30. Madame Anne BOULIN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Convention SDESM
- Délibération Sage des 2 Morin

Adopté à l'unanimité

Examen de l'ordre du jour :

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 15 janvier 2016.

Adopté à l'unanimité.

2. Mise en place des nouveaux contrats de travail des personnels suite au départ à la retraite d'un agent.

Monsieur Le Maire remet aux Conseillers un tableau récapitulatif des nouveaux horaires mis en place suite au remplacement d'un agent parti en retraite et d'un nouvel agent en contrat de travail CUI (Contrat Unique d'Insertion).

Les fiches de postes ont été formalisées.

Adopté à l'unanimité.

En raison des nouveaux horaires, la présence d'un agent communal au niveau du passage piéton situé en face de la Mairie ne sera plus possible à partir du 07 mars 2016. En revanche un agent sera maintenu pour les autres horaires

3. Convention GRDF.

Monsieur le Maire propose d'adopter la convention pour occupation domaniale qui a pour objet l'installation et

l'hébergement d'équipement de télé relevage des consommations des Reuillois ayant un abonnement à GRDF.

Proposition de l'emplacement à étudier : église ou atelier communal.

Adopté à l'unanimité.

Par ailleurs, il est précisé que les nouveaux compteurs communicants seront mis en place chez les particuliers par GRDF ou des sous-traitants sans frais pour les abonnés. Pas de calendrier prévu à ce jour.

4. Convention SDESM.

Monsieur le Maire propose d'adopter la convention qui a pour objet de réaliser un inventaire de notre éclairage public.

Adopté à l'unanimité.

5. Délibération SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des 2 Morin.

Monsieur le Maire propose d'accepter le projet de délibération et les nouveaux statuts du futur syndicat.

Madame Françoise SADKOWSKI demande le coût pour la Commune.

Monsieur le Maire précise que normalement il ne devrait pas y avoir de coût pour les Communes, car techniquement, nous délibérons pour opérer un transfert de compétences vers la Communauté de Communes du Pays Fertois (CCPF). Ainsi les subventions de fonctionnement du SAGE

devraient être alimentées par l'ensemble des Communautés de Communes dont la liste est précisée dans les documents.

Adopté à l'unanimité.

Informations diverses

Monsieur le maire procède à la lecture d'une lettre de remerciement des séniors du village pour le service qui consiste à emmener les personnes âgées non autonomes faire leurs courses dans une grande surface. Il est rappelé que ce service était assuré par GERMINALE. Cette association ayant cessé son activité sur le territoire, l'équipe du CCAS s'est mobilisée pour trouver une solution de remplacement. Ce service a été maintenu, sans discontinuité et pour le même coût.

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'emplacement choisi pour l'implantation de la future armoire pour l'arrivée du haut débit, et l'installation d'une fibre optique entre le répartiteur de la Ferté sous Jouarre et le sous-répartiteur de Reuil. Cette montée en débit doit être opérationnelle au plus tard en juin 2017.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

Madame Sophie CORNILLET informe le Conseil du nouveau service d'aide à domicile rue de Reuil à la Ferté sous Jouarre.

Monsieur Didier HAMEL informe le Conseil de coupes de bois réalisées pour la sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 04 mars 2016 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 04 Mars 2016.

Le Maire,
P.ROMANOW

Commune de Reuil en Brie **Compte rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2016**

Présents : Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Sophie CORNILLET, Didier HAMMEL, Evelyne COUSIN-MAZUR, Francis MOIGNOT, Claude ROBBE, Claude TESSIER.

Absent excusés : Dominique BANCHEREAU qui a donné pouvoir à Pascal CARBUCCIA et Françoise SADKOWSKI qui a donné pouvoir à Sophie CORNILLET

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Point supplémentaire à ajouter à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants :

- Convention prestation Centre de Gestion ;
- Redevance occupation domaine public par ERDF ;
- Indemnité de conseil du Comptable Public.

Adopté à l'unanimité

Examen de l'ordre du jour

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 26 Février 2016.

Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte de gestion 2015 du Comptable Public.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les données (Annexes 1 & 2) aux membres du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

3. Vote du Compte Administratif 2015.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les résultats (Annexes 3 à 7) aux membres du Conseil.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire n'assiste pas à la délibération et ne participe pas au vote de ce point de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

4. Affectation des résultats 2015.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les affectations (Annexe 8) aux membres du Conseil.

Le résultat positif de fonctionnement est intégralement affecté pour 220 279€ en report de Fonctionnement.

Le résultat positif de 300 197€ du poste investissement est reporté en section recette d'investissement.

Adopté à l'unanimité.

5. Vote des 3 Taxes 2016.

Monsieur Lucien DUBOIS procède à un exposé détaillé des différentes taxes dont les tableaux et documents annexes ont été remis aux membres du Conseil (Annexes 9 & 10).

Pour 2016, il est proposé de maintenir les taux à leur niveau 2015.

Adopté à l'unanimité

6. Vote du Budget 2016.

Monsieur Lucien DUBOIS commente les différentes composantes des sections Fonctionnement et Investissement (Annexes 3 à 7 et Annexe 11).

Le budget global 2015 est équilibré et s'établit comme suit :

- Fonctionnement : 792 833€
- Investissement : 442 573€
- Total : 1 235 406€

Il est précisé que ce budget prévoit une dotation au CCAS pour 5 000€.

Adopté à l'unanimité.

7. Demande de subvention pour la Place n°2.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les éléments financiers et administratifs du projet Place inscrit au budget 2016 à hauteur de 170 000€ TTC et demande au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention FER (Fonds d'Équipement Rural) près du Conseil Départemental, précisant que cette subvention est plafonnée à 50% du montant HT (Hors Taxes) des travaux.

Adopté à l'unanimité.

8. Prestation Convention avec Centre de Gestion.

Monsieur le Maire indique que la complexité de la réglementation sociale nécessite l'appui du Centre de Gestion sur des problématiques particulières. Il propose de signer toutes conventions nécessitant le soutien opérationnel du Centre de Gestion, et qui concernent les Ressources Humaines.

Adopté à l'unanimité.

9. Redevance occupation du domaine public par ERDF.

Monsieur le Maire propose d'accepter la somme 197€ calculée par le SDESM et à facturer à ERDF.

Adopté à l'unanimité.

10. Indemnité de Conseil du Comptable Public.

Monsieur le Maire soumet au Conseil l'indemnité de gestion 2015 au taux de 50% soit 199€38.

Adopté par 12 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention.

Points divers.

Monsieur le Maire procède à un tour de table :

Evelyne COUSIN MAZUR fait part des façades souillées de sa maison par les eaux pluviales lors des dernières fortes pluies.

Pascal CARBUCCIA indique que ce désordre fait suite à une canalisation obstruée par les importants ruissellements en provenance des bois et qu'une intervention des agents communaux a été faite dans l'urgence.

Anne BOULIN informe les élus qu'elle a été saisie par deux habitants concernant l'éclairage de la rue de la Sagette.

Pascal CARBUCCIA rappelle que ces éclairages sont conformes à la réglementation et ont été posés sur les anciens mats pour limiter la dépense.

Didier Hammel expose ses démarches concernant le PDM (Plan de Développement des Massifs Forestiers) et la difficulté inhérente au grand nombre de propriétaires de petites parcelles dans notre commune. Il fait également le point sur l'avancement du projet de PNR (Parc Naturel Régional).

Claude ROBBÉ précise que son intervention en conseil du 27 novembre 2015 visait à constater une dégradation résultant du mauvais stationnement d'un véhicule et non à incriminer le car.

Catherine RIEHL informe les élus que la Commune recherche une personne pour la garderie cantine, sur la pause méridienne, pour 6 heures hebdomadaire, à compter du 2 mai 2016.

Yvelise BITOUN tient à remercier Monsieur De Sainte Opportune pour sa gentillesse à ouvrir le parc du Château pour les œufs de Pâques. Elle regrette la très faible

présence des enfants au ramassage des œufs et l'absence totale des parents à l'exposition des réalisations des enfants au Foyer de l'Amitié.

Sophie CORNILLET demande si une communication sera faite sur la nouvelle tarification des transports scolaires. Monsieur le Maire précise que cela relève du Département, et qu'une communication officielle des services départementaux est prévue au mois de juin 2016.

Patrick ROMANOW informe le Conseil des points suivants :

- Cérémonie du 8 mai. Les ACPG souhaiteraient avancer la cérémonie à 9h. Horaire non confirmé à ce jour.
- Un défilé de motos traversera la commune le 11 juin.
- ERDF interviendra prochainement sur la commune pour des travaux d'élagage.
- Un parti politique a demandé la mise à disposition de la salle du Foyer. Certains élus rappellent que ce prêt est possible lors des périodes électorales, pour tout parti politique.
- Une compétition équestre traversera les hameaux du Tillet, des Poupelins et de Montménard le 08 mai 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 12 avril à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 12 avril 2016

Le Maire,
P. ROMANOW

Commune de Reuil en Brie **Compte rendu du Conseil Municipal du 10 Juin 2016**

Présents : Patrick ROMANOW, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Pascal CARBUCCIA, Sophie CORNILLET, Evelyne COUSIN-MAZUR, Lucien DUBOIS, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Claude ROBBÉ, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour :

La confirmation sur le point N°2, délibération ou simple information donnée au Conseil est arrivée tardivement. Il s'avère que ce point n'a pas à être délibéré ; il sera évoqué en points divers.

Adopté à l'unanimité

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 8 Avril 2016.

Adopté à l'unanimité.

3. Agenda du programme travaux pour accessibilité.

Monsieur le Maire expose l'aspect réglementaire de la mise en conformité des bâtiments et lieux publics et l'obligation de programmer les différents travaux entre 2017 et 2019, précisant que la Commune demandera assistance à la CCPF pour la conduite et le suivi des réalisations.

Ces travaux pourront pour certains, bénéficier de DETR et/ou FCTVA selon leur nature. Le montant total HT (hors taxes) estimé par le Cabinet Accèsmétrie et examiné lors d'une réunion avec la DDT et la CCPF s'établit à 67 860€ selon le détail des documents qui ont été remis aux membres du Conseil et ventilés comme suit :

2017 : 21 310 € HT

2018 : 18 800 € HT

2019 : 27 750 € HT

Adopté à l'unanimité.

4. Redevance GRDF.

Monsieur le Maire propose de voter la redevance d'occupation du domaine publique à hauteur de 237,35€ selon le calcul présenté aux élus.

Adopté à l'unanimité.

5. Transfert de compétence de la distribution publique de gaz au SDESM.

Monsieur le Maire propose de transférer cette compétence au SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne) rappelant que le SDESM a déjà la compétence Électricité.

Adopté à l'unanimité.

6. Tarification des services aux familles.

Monsieur le Maire présente un projet de tarification des tarifs applicables pour l'année scolaire 2016/2017. Sont notamment retenus les tarifs suivants :

Cantine enfant : 4,05€/repas

Cantine adulte : 5,10€/repas

TAP : 2€/heure

Forfait administratif : 9€

Adopté à l'unanimité.

7. Subventions aux Associations.

Monsieur le Maire et Monsieur DUBOIS présentent les deux demandes examinées en Commission des Finances et proposent de retenir les subventions suivantes :

Association d'Art d'Art : 1 000€

*Adopté par 11 voix pour,
1 voix contre et 2 abstentions.*

Association Ecole : 800 €

Adopté par 13 voix pour et 1 voix contre

8. Motion à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Monsieur le Maire présente la motion au Conseil.

La Motion est refusée par 7 voix contre, 5 voix pour et 2 abstentions.

9. Demande subvention solidarité.

Les équipements voirie et écoulements des eaux pluviales ont été affectés par les intempéries des 2 juin et suivants. À ce titre, la commune peut demander à bénéficier de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales touchées par des événements climatiques ou géologiques.

Le Conseil est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention.

Adopté à l'unanimité

Informations diverses

Monsieur le Maire fait état du courrier de l'UM77 (Union des maires de Seine et Marne) sur le compte solidarité dédié aux communes rurales touchées par les intempéries.

2. PLU : Proposition finale de la Commission Urbanisme suite à Enquête Publique et recevabilité des demandes des Reuillois.

Monsieur le Maire et Madame RIEHL rappellent les demandes exprimées lors de l'Enquête Publique. Ces demandes ont été examinées en relation avec les instances de l'État et notre Cabinet Conseil. La Commission Urbanisme en a tiré les conclusions qui vous sont

aujourd'hui présentées et qui seront retenues dans le projet définitif de PLU.

Un Conseil Municipal se tiendra fin juin/début juillet 2016 et l'ensemble des documents constituant le PLU sera soumis à délibération. La confirmation de la date du Conseil est imminente.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

Didier HAMMEL précise qu'outre les dégâts intempérie constatés rue Gambetta, il convient également de vérifier les busages et écoulements des rus situés en amont de la commune afin de les inscrire le cas échéant dans la demande de subvention solidarité.

Yvelise BITOUN et Françoise SADKOWSKI soulignent les problèmes de stationnement rencontrés dans le village (rue du Cdt Frot, rue de Rohan, rue du Port...). Des voitures « ventouse » devront être contrôlées.

Claude ROBBÉ indique les travaux de rénovation de la clôture de l'aire bitumée du plateau sportif viennent de débiter.

Pascal CARBUCCIA informe que les travaux de réfection de la toiture de l'église vont être entrepris (réfection des solins, remplacement des gouttières, démoussage et remplacement des tuiles défectueuses).

Evelyne COUSIN-MAZUR tient à souligner la tonte effectuée sur les bords de Marne à l'occasion de la dernière brocante.

Catherine RIEHL tient à remercier les administrés, les agents et les élus présents pour leur aide lors des intempéries du 2 juin 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 14 Juin 2016 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 14 Juin 2016.

Le Maire,
P. ROMANOW

Commune de Reuil en Brie Compte rendu du Conseil Municipal du 8 Juillet 2016

Présents : Patrick ROMANOW, Dominique BANCHEREAU, Anne BOULIN, Pascal CARBUCCIA, Sophie CORNILLET Evelyne COUSIN-MAZUR, Lucien DUBOIS, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER.

Absents : Yvelise BITOUN qui a donné pouvoir à Françoise SADKOWSKI et Claude ROBBÉ qui a donné pouvoir à Pascal CARBUCCIA.

Absent excusé : Didier HAMMEL

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Points supplémentaires à ajouter à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants :

- Convention SACPA
- Compétence CCPF pour SAGE des 2 Morins.
- Acquisition foncière à l'euro symbolique

*Ordre Du Jour et
Points Supplémentaires
Adoptés à l'unanimité*

Examen de l'ordre du jour :

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 10 Juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du P.L.U.

Monsieur le Maire présente le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) issu des travaux de la Commission Urbanisme et du Cabinet Environnement Conseil, conformément à la réglementation en vigueur. Après rappel de points particuliers soulevés par l'enquête publique, il propose d'adopter le P.L.U tel que remis aux membres du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

3. Convention A.S.L.P.T.

Monsieur le Maire propose de reconduire l'aide de la commune en faveur des enfants inscrits aux centres de loisirs de l'Association Sports et Loisirs Pour Tous à hauteur du différentiel entre le tarif fertois et le tarif autres communes soit 11€ par semaine et par enfant. Il est rappelé que seules les activités du Centre de Loisirs sont prises en charge. Les

séjours avec nuitées hors secteur de la Ferté sous Jouarre ne sont pas subventionnés.

Adopté à l'unanimité.

4. Validation étude technique et financière des conséquences d'une fusion entre la CCPF et Coulommiers.

Monsieur le Maire rappelle l'historique et les enjeux d'un rapprochement de la CCPF avec une autre entité et soumet au vote le document présenté.

Adopté par 12 voix pour et 1 abstention.

5. Convention SACPA.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention SACPA (gestion des animaux errants) pour 1 an au coût de 709€46 HT.

Adopté à l'unanimité.

6. Extension compétence CCPF pour mise en œuvre du SAGE des 2 Morins.

Monsieur le Maire présente une modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Fertois. Il est proposé de compléter l'article 4 « La protection et la mise en valeur de l'environnement » ainsi :

« Animation, étude et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques : mise en œuvre du SAGE des deux Morin ».

Adopté à l'unanimité.

7. Acquisition foncière à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire propose d'acquérir une bande de terrain (environ 66 m²) en bordure de la rue la Cave.

Adopté à l'unanimité.

Informations diverses

Monsieur le Maire aborde les points suivants :

- **PEDT (Projet EDucatif Territorial)** Le projet a été accepté par la Ministre de l'Éducation Nationale et l'aide afférente sera versée à hauteur de 9 270€.

• **Armor Cuisine**

Le prix des repas augmentera de 2% à la rentrée prochaine. À noter que cette augmentation est déjà intégrée au tarif cantine voté lors du dernier Conseil Municipal.

- **PNR** : La dernière réunion sur l'avant-projet a notamment traité d'une convention d'assistance avec l'Office du Tourisme de La ferté Gaucher.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

Claude TESSIER informe les travaux de signalétique au sol (passages protégés...) seront effectués en semaines 32 et 33 (du 8 au 21 août).

Pascal CARBUCCIA fait état des dégradations constatées sur les trottoirs de la D402 en sortie du village vers Luzancy. Ces dégradations proviennent des poids lourds et autres engins de fort tonnage. Une réunion va être déclenchée avec le service ART (Agence Routière Territoriale) du Conseil Départemental en charge de la gestion de la D402.

Lucien DUBOIS confirme les importantes dégradations de chemins communaux (entre autre, le chemin des vaches) et rus suite aux récentes intempéries. Des travaux de remise en ordre sont à programmer.

Catherine RIEHL demande si une information peut être faite aux riverains du Tillet pour faciliter le passage des engins agricoles pour les travaux d'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 12 juillet 2016 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 12 juillet 2016.

Le Maire,

P. ROMANOW

Commune de Reuil en Brie **Compte rendu du Conseil Municipal du 4 Novembre 2016**

Présents : Patrick ROMANOW, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Pascal CARBUCCIA, Evelyne COUSIN-MAZUR, Lucien DUBOIS, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Claude ROBBÉ, Claude TESSIER.

Absentes excusées : Sophie CORNILLET et Françoise SADKOWSKI.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Point Supplémentaire à ajouter à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant :
Adhésion Marché CIT'ISOL.

Adopté à l'unanimité

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 8 Juillet 2016.

Adopté à l'unanimité.

2. Révision PLU Zonage N°2 200.

Monsieur le Maire rappelle l'historique des zones 1AU et 2AU et propose de positionner la zone 2AU au même niveau de priorité que la zone 1AU. Après débat au sein du Conseil qui souhaite que cette modification n'entraîne aucune charge pour la commune et que les 2 zones ne démarrent pas simultanément, la proposition est adoptée par 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

3. Convention Festival des Belles Histoires.

Monsieur le Maire soumet la convention au Conseil, précisant que la Commune participe chaque année à ce festival.

Adopté à l'unanimité.

4. Redevance Orange

Monsieur le Maire propose de valider le produit de la redevance Orange pour occupation du domaine public à hauteur de 549€05

Adopté à l'unanimité.

5. Demande Subvention SDESM.

Monsieur CARBUCCIA propose de poursuivre le remplacement des luminaires par une 3^{ème} tranche concernant les rues Pasteur, Frot, Gambetta, Centre, Port, Prieuré et Rohan soit 28 luminaires pour un montant estimé HT de 17 038,50€ dont 50% pourraient être financés par le SDESM (Budget 2017).

Adopté à l'unanimité

6. Suppléant au Comité Syndical du PNR.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de nommer un suppléant et propose sa candidature.

Adopté à l'unanimité.

7. Principe de la procédure d'affouage.

Monsieur HAMMEL explique le principe de cette procédure et son intérêt tant pour les administrés que pour la Commune et se propose d'avancer sur ce sujet.

Adopté à l'unanimité

Suite à l'adoption de cette procédure, il est proposé de fixer la contribution au bénéfice de la commune à hauteur de 2€/stère.

Adopté par 7 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

8. Indemnité Comptable du Trésor.

Monsieur le Maire soumet au vote la liquidation de l'indemnité de 123€24. En effet, Monsieur CABIOCH ayant muté, il convient d'adapter le montant de l'indemnité au prorata des jours restés à la Trésorerie de la Ferté sous Jouarre.

Adopté par 10 voix pour et 2 voix contre.

9. Adhésion au Marché CIT'ISOL.

Monsieur CARBUCCIA propose d'adhérer à ce marché piloté par le SDESM qui donne accès à des prix négociés pour des travaux d'isolation du patrimoine immobilier des Communes.

Adopté à l'unanimité.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil que la convention signée avec le Centre de Gestion arrive à échéance et sera renouvelée.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

Didier HAMMEL demande une concertation avec les habitants du Tillet sur le devenir du plateau communal et demande également une intervention auprès des services départementaux pour le passage de la fibre au Tillet, des travaux étant actuellement en cours à Montménard.

Yvelise BITOUN informe que des poubelles sont à nouveau renversées rue de Rohan et tient à remercier le personnel de la cantine.

Claude ROBBÉ fait le point sur les travaux de la nouvelle place.

Pascal CARBUCCIA tient à remercier Claude ROBBE pour son engagement dans le suivi des travaux de la nouvelle place.

Lucien DUBOIS s'inquiète de l'état de dégradation du trottoir reliant Reuil à La Ferté et demande si le projet

« Liaisons Douces » est maintenu. Patrick ROMANOW indique qu'il poursuit activement les démarches avec la ville de La Ferté sous Jouarre qui mène également une étude sur le sujet.

Catherine RIEHL demande si l'usine MPI est relancée pour la taille de sa haie.

Elle souhaite que les documents PLU puissent être mis en ligne sur le site Internet et demande si un bulletin municipal sortira prochainement. Lucien DUBOIS indique que des limitations techniques ne permettent pas à ce jour la mise en ligne du PLU mais qu'une nouvelle demande sera faite auprès de la CCPF qui gère le prestataire des sites.

Il précise qu'un bulletin municipal devrait paraître pour les fêtes de fin d'année.

Claude Tessier fait part de la forte dégradation de la rue de la Pierre (partagée avec La Ferté sous Jouarre) et demande une remise en état de la tombe du Soldat Inconnu, ce qui sera fait.

A cette occasion, il est proposé que Claude Tessier reprenne la Présidence de la Commission Listes électorales, Cimetière et Transport ce qui est adopté à l'unanimité.

Après le tour de table, parole est donnée à **Madame SAUTEREAU**, personne du public, qui demande si la rue Gambetta sera remise en état et si des travaux sont prévus pour canaliser les eaux de ravinement suite aux inondations de juin 2016.

Il lui est indiqué qu'une subvention a été demandée pour la remise en état de la rue Gambetta et pour des travaux au niveau des rûs précisant cependant que ces travaux ne pourront hélas jamais empêcher des crues comme vues lors des très inhabituelles précipitations de juin 2016, ces travaux étant hors de proportion avec les capacités financières de la commune.

La rue Gambetta sera remise en état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 8 novembre 2016 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 8 novembre 2016.

Le Maire,
P. ROMANOW

Nouvelle Place

Tout arrive ! Après la réalisation de l'aire d'arrêt des transports scolaires, la commune a priorisé la réalisation d'une nouvelle aire où les automobilistes peuvent désormais stationner les « pieds au sec ». D'un coût global de 130 000€ et subventionnée à hauteur de 40 000€ par le Département, cette réalisation a été faite sans recours à l'endettement et a été pilotée par les services techniques de la CCPF afin de réduire au maximum les coûts d'étude. Conforme aux normes PMR (accès et éclairage), cette aire recevra prochainement un 4^{ème} arbre (les 3 arbres existant ont été préservés) et le gainage est prévu pour accueillir ultérieurement une borne électrique pour chargement des batteries des véhicules équipés de cette technologie.

A cette occasion, les bacs à verre et habits ont été transférés à côté du cimetière.





VIE SCOLAIRE

La fin de l'année scolaire a vu pour la première fois, un spectacle conçu par la dynamique équipe des TAP qui permis à nos petits de nous présenter plusieurs tableaux où la chorégraphie a su marier danse, chants et costumes pour le plus grand bonheur des parents ! Bravo et merci à tous pour ce moment bien sympathique et vivement le prochain spectacle.





SPECIAL CRUES

De mai à juin 2016, des précipitations exceptionnelles se sont abattues sur notre région. Les terres saturées d'eau ont cessé leur rôle d'absorbeur et les ruissellements habituels sont devenus torrents.



Nos rus, non calibrés pour de tels débits ont inéluctablement débordé et les eaux ont envahi les rues de notre village à plusieurs reprises malgré l'abnégation de nos agents à tenter déboucher les points névralgiques où se sont amassés pierres et branchages arrachés des coteaux. Nous tenons ici à remercier les reuillois qui ont spontanément aidé les agents et élus présents à tenter d'endiguer les flots puis à participer au nettoyage. Bien heureusement, les dégâts, s'ils sont parfois importants, ne sont que matériels. Quelques caves et cours communes ont été inondées et les rues, encombrées ont dû être rapidement nettoyées.

Plus sérieux pour la commune, sont les dommages subis par la rue Gambetta dont le revêtement partiellement arraché nécessite une réfection complète et également les rus et chemins des coteaux qui ont été profondément dégradés. Là aussi, des travaux sont à prévoir. Devant l'importance du montant estimatif des travaux (plus de 100 000€), une demande de subvention a été adressée aux services de l'Etat. Les premiers travaux dont la rue Gambetta interviendront en 2017.



Ces quelques photos prises pendant et après la folie des cieux montrent à quel point les masses d'eau accumulées sur les plateaux ont tout fait pour rejoindre le lit de la Marne.

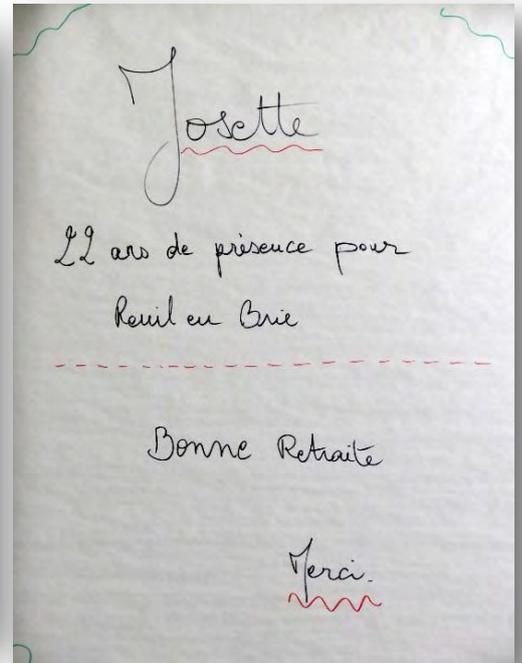


RETROSPECTIVE

Elle a osé nous quitter !

Des générations d'élèves l'ont connu et lui doivent beaucoup de dévouement, de sérieux et de gentillesse. Les parents l'ont vu, inlassable, à la cantine, à la sécurité rue du 8 mai et à bien d'autres tâches encore. Oui, 22 années consacrées à la vie d'une école, cela marque la vie d'un petit village comme le nôtre. Merci donc à toi ou à vous, Josette pour toutes ces années et bonne route pour cette seconde carrière que l'on appelle retraite.





Cérémonies du 8 mai

N'oublions pas d'honorer la mémoire de celles et ceux et qui combattu et parfois donné leur vie pour défendre notre liberté et nos convictions. Chaque année, les Porte-drapeaux honorent de leur présence notre commune, témoignant ainsi l'importance de Reuil dans les combats passés. Trois des nôtres sont tombés lors de cette seconde guerre mondiale.



Festival des belles histoires



La dix-septième édition du Festival des Belles Histoires s'est cette année déroulée à Reuil en avec le spectacle «*Jour de Contes*». Merci à nos amis de D'Art D'art pour leur participation à cette soirée.

SAMEDI 1 OCTOBRE 
20H30 à l'église de Reuil-en-Brie avec Luzancy

TOUR DE CONTES, Nathalie LHOSTE CLOS

De nombreuses années dans le spectacle, puis une rencontre déterminante avec le conte et les conteurs. Alors petit à petit, tranquillement, elle raconte dans les écoles, les maisons de retraite, les bibliothèques et autres lieux ayant les oreilles grandes ouvertes. Nathalie Lhoste Clos proposera un tour de contes, des histoires piochées au hasard de son chemin, de ses formations au conte et de ses rencontres.



Cérémonies du 11 novembre

Discours et dépôt d'une gerbe au monument du souvenir ont précédé une visite au cimetière où les Reuillois ont pu déposer une fleur sur la tombe des soldats morts pour la France.

Un moment toujours émouvant qu'il convient de perpétuer en ces temps où la défense de la république est à l'ordre du jour.



Médailles du travail

Le courage ne manque pas à Reuil ! Bravo Monsieur.



ENVIRONNEMENT

La Commission environnement ne chôme pas à en voir cette inauguration balisage d'un nouveau circuit réalisé au Tillet en cette belle journée de mai.

D'autres circuits sont balisés. Les parcours sont disponibles en mairie et sur notre site internet. N'hésitez pas, une balade est tellement agréable et profitable à la santé tout en découvrant notre si belle nature.



Promenons-nous autour de Reuil et du Tillet !



Un projet qui s'est déroulé sur plus d'une année arrive à son heureux dénouement : définir et flécher des parcours de promenade pour inciter les Reuillois et leurs amis à découvrir un peu mieux leur commune et ses environs.



Ce projet part de deux constatations :

- La commune possède un patrimoine précieux de 15kms de chemins communaux, la plupart en zone forestière, dans un environnement souvent majestueux.
- Beaucoup de Reuillois ne connaissent qu'une infime partie de ces chemins, voire aucun.

A partir de là, plusieurs actions ont été entreprises :

- Un Comité Consultatif des Chemins Communaux (CCCC) a été mis en place. Il regroupe une quinzaine de personnes volontaires, connaissant bien notre espace forestier et nos chemins (toutes les bonnes volontés supplémentaires sont les bienvenues, merci de vous manifester en mairie). Sa mission : rester attentifs à l'état de nos chemins, et faire des recommandations à la municipalité concernant :
 - L'aménagement, l'entretien la réhabilitation des chemins de la Commune
 - Le balisage de parcours et la définition des utilisateurs autorisés
 - Toute action visant à faire mieux connaître ou mettre en valeur ce patrimoine communal.

- Le CCCC, puis le Conseil Municipal ont validé le tracé de 3 parcours de promenade :
 - 2 autour du bourg de Reuil, la « promenade du Château » (facile, moins d'1/2h), fléchée en **vert**, et « de la Marne aux Bosquets » (difficulté moyenne, une heure environ), fléchée en **bleu**.
 - 1 autour du Tillet « Le grand Tour du Tillet » (difficulté moyenne, une heure environ), fléchée en **rouge**.



- Pour réaliser le balisage de ces parcours un travail a été effectué avec les enfants qui participent aux T.A.P. (temps d'activités périscolaires) pour concevoir et réaliser des flèches, qui ont ensuite été installées par les 4 classes de l'école primaire de Reuil au cours de sorties de découverte. Les pointes de la flèche de balisage indiquent sur quel parcours on se trouve. Les symboles graphiques (choisis par les enfants), précisent les autorisations et interdictions

Exemple :

- Ici en prenant à gauche on est sur la boucle bleue « de la Marne aux Bosquets », et en prenant à droite sur la boucle verte « la Promenade du Château ».
- Piétons et cyclistes peuvent emprunter ces passages par tous les temps (attention parfois à la boue, cependant !)
- Par contre les cavaliers sont priés de ne le faire que par temps sec
- Et les engins à moteur interdits sur ce tronçon.



Pourquoi ces limitations et interdictions ?

Parce que nos chemins, très argileux, retiennent énormément l'eau, ce qui les rend particulièrement fragiles. Un seul passage de cheval ou d'engin à moteur par temps humide peut alors les dégrader durablement, les rendant totalement ou partiellement impraticables.

Nous espérons que cette initiative incitera nos concitoyens à parcourir nos chemins et à découvrir les trésors qu'ils recèlent.

Deux recommandations pour finir :

- Merci de respecter notre bel environnement Ne jetez rien, et si vous trouvez des détritrus, ayez même la gentillesse de les ramasser.
- Munissez- vous de chaussures confortables. Sur les rues et routes, respectez le code de la route !

Bonnes promenades

Pour chaque famille d'utilisateurs

 cavaliers	 vélos	 piétons	 Engins motorisés
--	--	--	---

Un code d'usage pour chaque tronçon :

-  Passage autorisé par tous temps
-  Seulement sur chemin sec
-  Passage interdit

Avec nos remerciements à Mr MIGNET menuisier ébéniste à Reuil qui a gracieusement découpé les flèches.

L'Office du tourisme du Pays Fertois a édité une brochure sur la promenade de Reuil et est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.cirkwi.com/fr/circuit/58082-promenade-du-chateau>



Affouage : APPEL A CANDIDATURES

Notre commune possède quelques parcelles boisées (moins de 2ha au total), qui nécessitent un entretien à intervalles réguliers pour garantir la sécurité des passants et voisins, et pour maintenir la santé et la qualité des arbres qu'elles portent.

Pour cela des coupes raisonnées sont à organiser.

Or une disposition existe, **l'affouage**, qui permet à la commune d'attribuer à des résidents de la commune ayant fait acte de candidature l'autorisation de couper des bois communaux préalablement marqués, pour en faire du bois de chauffe à usage privé.

Des lots d'un minimum de 5 stères situés à proximité de chemin ou de route ont ainsi été identifiés, qui sont susceptibles d'être attribués à des résidents de la commune selon les principales conditions suivantes/

- Être propriétaire ou locataire sur la commune depuis au moins juin 2016 (une personne par foyer peut se porter candidate) ;
- Effectuer la coupe avant mai 2017, et la « vidange » (débarassage des stères) avant fin 2017 ;
- Couper tous les sujets marqués et rien que les sujets marqués ;
- Respecter totalement les sujets signalés comme à conserver (arbres remarquables, baliveaux de repeuplement), ne pas les blesser ;
- Stocker ses stères avant vidange, et les résidus de coupe (houppes) dans les espaces préalablement définis ;

- Justifier d'une assurance couvrant les risques individuels des personnes pratiquant la coupe et la responsabilité civile de ceux-ci s'ils causaient des dommages ou des accidents.
- Signer le règlement d'affouage qui reprend et développe les règles ci-dessus
- Acquitter une taxe de 2€ par stère effectivement coupé comme contribution aux charges de la Commune afférentes à ces parcelles boisées.
- N'utiliser ce bois qu'à titre privé. Toute revente est interdite.

En cas de candidatures trop nombreuses, l'attribution se fera par tirage au sort.

Ces coupes nécessitent une bonne expérience pratique en bûcheronnage, cet exercice restant par définition dangereux pour vous-même et pour les risques d'accidents aux biens et aux personnes. Vous pouvez donc les confier à un tiers à condition qu'il respecte intégralement les conditions ci-dessus.

Si vous souhaitez postuler pour un lot MERCI DE VOUS INSCRIRE EN MAIRIE SANS FAUTE AVANT LE 10 JANVIER 2017 AU PLUS TARD.

Une réunion d'information et d'éventuel tirage au sort des lots sera organisée vers le 20 janvier 2017.

Les candidats en seront avisés par courrier.

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires de la Mairie

	Permanences Téléphoniques		Ouvertures au Public
Lundi	09h30 / 12h00	16h00 / 18h30	16h00 / 18h30
Mardi	09h30 / 12h00	16h00 / 18h30	16h00 / 18h30
Mercredi	Répondeur		
Jeudi	09h30 / 12h00	16h00 / 18h30	16h00 / 18h30
Vendredi	09h30 / 12h00	16h00 / 18h30	16h00 / 18h30
Samedi	09h00 / 12h		10h00 / 11h30

Recensement militaire

Vous avez 16 ans, garçon ou fille, rendez-vous en mairie, vous aurez besoin de l'attestation de recensement militaire pour passer le permis de conduire et passer des examens universitaires.

Déclarer facilement la naissance de votre enfant

Votre enfant vient de naître, pensez à déclarer sa naissance à votre caisse d'Assurance Maladie. L'Assurance Maladie vous propose son tout nouveau service en ligne, simple, rapide et sécurisé.

Une déclaration rapide, c'est une prise en charge immédiate des soins et des médicaments de votre nouveau-né !

Comment déclarer la naissance de votre enfant ?

Vous pouvez faire cette déclaration depuis votre compte ameli : simple, rapide et pratique, l'inscription de votre nouveau-né est directement prise en compte par votre caisse. En cas de naissances multiples, une seule déclaration est suffisante avec votre compte ameli.

Vous pouvez également déclarer cette naissance par téléphone au **36 46** (*prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs*).

Déclaration de grossesse en ligne

À noter : depuis le 1^{er} septembre 2015, le professionnel de santé peut déclarer la grossesse de sa patiente lors du premier examen prénatal en utilisant le service en ligne de l'Assurance Maladie, disponible sur « Espace Pro », le portail dédié aux professionnels de santé.

Carte nationale d'identité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures. **ATTENTION:** Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie. Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de

vos cartes est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique Conseils aux voyageurs du ministère des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Écrire à la CPAM de Seine-et-Marne

Afin de faciliter vos démarches, la CPAM de Seine-et-Marne a mis en place une adresse unique. Aussi, pour que vos demandes soient bien réceptionnées, vous devez adresser toutes vos correspondances à la seule adresse suivante:

CPAM DE SEINE-ET-MARNE

77605 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 03

Pensez à indiquer votre numéro de sécurité sociale sur tous les documents que vous envoyez.

N'oubliez pas d'affranchir votre courrier au tarif en vigueur.

Résultats élections CCPF

Suite à la démission de son Président Gérard GEIST, les représentants à la CCPF (Communauté de Communes du pays Fertois) ont élu un nouveau bureau le 9 novembre 2016.

Ont été élus :

Président : **Ugo PEZZETA**, Maire de la ferté sous Jouarre

1^{er} Vice-président : **Pierre-Emmanuel**

BEGNY, Maire de Saâcy sur Marne

2^{ème} Vice-président : **Philippe FOURMY**, Maire de Signy Signets

3^{ème} Vice-président : **Emmanuel VIVET**, Maire de Nanteuil sur Marne

4^{ème} Vice-président : **Didier VUILLAUME**, Maire de Sammeron

5^{ème} Vice-président : **Patrick ROMANOW**, Maire de Reuil en Brie

Elections nationales 2017

Pour pouvoir voter, il faut obligatoirement s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016.

Dates de scrutin :

Elections présidentielles : Les dimanches 23 avril et 7 mai

Elections législatives : les dimanches 11 et 18 juin.

Centre Communal d'Action Sociale

C.C.A.S

Mesdames **BITOUN, CORNILLET, COUSIN-MAZUR** et **SADKOWSKI** sont à votre disposition en mairie le samedi matin ou à domicile (sur rendez-vous) pour vous aider dans toutes vos démarches administratives. Vous pouvez également contacter le CCAS en cas de difficulté. La discrétion est assurée.

Téléassistance 77

Le Conseil Général a mis en place un service de **téléassistance** pour les personnes âgées et les personnes adultes handicapées. Il a été désigné le groupement Europ Assistance pour effectuer la prestation. Le tarif négocié par le Conseil général est de **12€ par mois**. Le CCAS est à votre disposition pour plus de renseignements.

AGENDA printemps été 2017

07 Janvier : Les vœux du Maire Venez nombreux à 11 heures au Foyer de l'Amitié.

À l'issue des vœux, les jeunes diplômés scolaires de l'année se verront remettre un cadeau à condition de s'être fait connaître au secrétariat.

16 Avril : Œufs de Pâques Un moment de plaisir pour les petits et après la course aux « cocos », les « grands » auront à choisir les meilleures productions artistiques. **À CONFIRMER**

30 Avril : Brocante de printemps Une occasion à ne pas manquer pour chiner et réaliser de bonnes affaires !

8 Mai : Cérémonie hommage N'oublions pas ceux qui ont combattu pour nos libertés.

17 Juin : Fête de Reuil À la Saint Jean, Reuil est en fête pour la plus grande joie des enfants.

Déchetteries de Jouarre et Saâcy sur marne

Demandez votre carte d'accès

Depuis le 1^{er} janvier 2014, vous devez disposer d'une nouvelle carte d'accès. Elle est obligatoire et vous permet :

- Le dépôt de 18m³ réels de déchets par an ;
- De connaître l'évaluation totale de vos déchets en en faisant la demande au gardien ;
- Le prêt de votre carte à une autre personne identifiée en cas de besoin.

Cette nouvelle mesure vise une amélioration de la gestion afin de conserver un service de qualité à un coût raisonnable, mais aussi un recentrage de l'utilisation du service aux seuls habitants du Nord Seine et Marne qui financent le service via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour recevoir rapidement cette nouvelle carte, procurez-vous le dépliant disponible dans toutes les déchetteries et mairies et transmettez les pièces justificatives demandées aux services du SMITOM. Renseignements au 01.60.44.40.03 ou contact@smitom-nord77.fr

Saâcy-sur-Marne Horaires des déchetteries Jouarre

Horaires d'hiver du 1er nov. au 28 février :

Lundi : 10h-12h et 14h-17h
Mardi : 14h-17h
Mercredi : 10h-12h et 14h-17h
Jeudi : FERME
Vendredi : 9h-12h
Samedi : 9h-12h et 14h-17h
Dimanche : 9h-12h

Horaires d'hiver du 1er nov. au 28 février :

Lundi : 10h-12h et 14h-17h
Mardi : 9h-12h
Mercredi : 10h-12h et 14h-17h
Jeudi : Fermé
Vendredi : 10h-12h et 14h-17h
Samedi : 9h-12h et 14h-17h
Dimanche : 9h-12h

Seule la déchetterie de Jouarre est classée DDS (Déchets Diffus Spéciaux) pour recevoir les produits nocifs pour l'environnement.

Site Internet SMITOM : <http://www.smitom-nord77.fr/>

Déchets verts

Extrait du règlement de service de la collecte des déchets de la CCPF en vigueur au 10 juin 2015

Article 9.1 – Les végétaux

"Le ramassage des déchets végétaux se fait en porte à porte pour l'habitat pavillonnaire et certains logements de petits collectifs sur des parties communes de la CCPF. (Information disponible auprès de la CCPF ou des communes).

Les déchets doivent être présentés en bordure de voie, dans des sacs en papier biodégradable fournis par la CCPF et distribués par les mairies. Les branchages peuvent être présentés en fagots ficelés de

longueur inférieure à 1 mètre et de diamètre inférieur à 40 cm.

Le nombre de sacs présentés par collecte et par habitation individuelle est limité à 10 unités.

Le nombre de fagots présentés par collecte et par habitation individuelle est limité à 10 unités.

Le surplus de déchets végétaux peut être déposé en déchetterie."

PLU

Notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) adopté en Conseil Municipal le 21 juillet dernier, est désormais consultable sur notre site Internet, rubrique PLU.

Quelques règles

Déjections canines

La réglementation usuelle mentionne que les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe (35 euros).

Pour la propreté de nos espaces et nos chaussures, utilisons donc de petits sacs adaptés.



Brûlage des déchets verts

Plusieurs faits récents nous obligent à rappeler la réglementation applicable en la matière

Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Vérifié le 20 novembre 2015 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- L'herbe issue de la tonte de pelouse,
- Les feuilles mortes,
- Les résidus d'élagage,
- Les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de [débroussaillage](#),
- Les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune. Vous pouvez également en faire un [compost individuel](#) .

Néanmoins, dans une zone rurale ou péri-urbaine dépourvue de déchetterie dans laquelle aucun système de collecte n'est prévu, il est possible de faire brûler ses déchets verts dans son jardin sous certaines conditions.

France (hors Outre-mer)

- entre 11h et 15h30 de décembre à février,
- de 10h à 16h30 le reste de l'année,
- et dans tous les cas sur des végétaux secs.

En pratique, un arrêté préfectoral disponible en mairie précise les conditions de ce brûlage.

Les services d'hygiène de la mairie peuvent être saisis lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour [nuisances olfactives](#).

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31858>

NOS TRAVAUX

Si la nouvelle place a été la priorité de l'année 2016, d'autres travaux non moins importants ont été réalisés comme :

- Reprise de la toiture de l'église avec remplacement des gouttières
- Réalisation d'une aire de stockage containers et d'une place PMR au cimetière
- Remplacement d'une seconde tranche de luminaires rue du 8 mai 1945 en l'attente d'une 3ème tranche qui sera inscrite au budget 2017.
- Fleurissement de "l'aire bus" à l'entrée du village
- Démoussage piste plateau sportif et reprise des grillages
- Réfection des peintures au sol rue du 8 Mai 1945 et création d'un passage piétons au niveau de la rue du Tillet et du 8 mai 1945
- Remplacements des blocs néon par des blocs LED dans une salle de classe
- Réfection peintures de la salle du Foyer et des grilles de la mairie
- Curage des fossés entre Bréau et Reuil
- Elagages à différents endroits de la commune





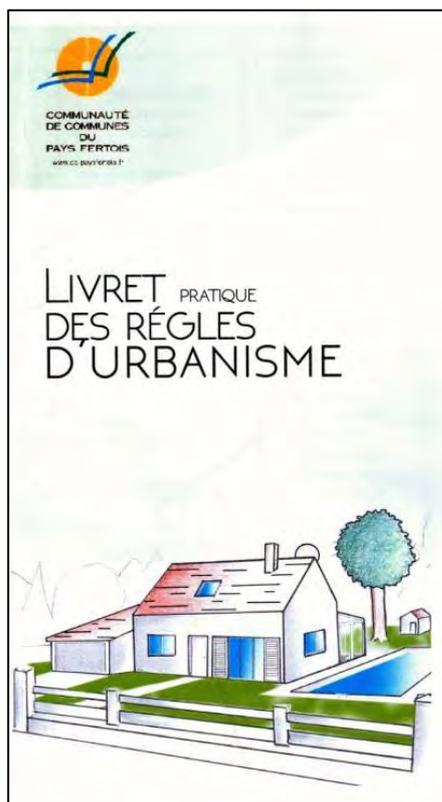
Haut débit

Dans le cadre du plan intercommunal, une armoire raccordée à la fibre vient d'être installée dans le bourg. Opérationnelle au printemps prochain, elle devrait renforcer le débit de nos lignes classiques. Le raccordement à la fibre n'est hélas pas prévu avant plusieurs années. Patience donc...



URBANISME

Vous êtes nombreux à vous interroger sur les démarches à réaliser en cas de travaux. Nous reproduisons donc ici la plaquette réalisée par la CCPF. En cas de doute, n'hésitez pas à interroger votre mairie.



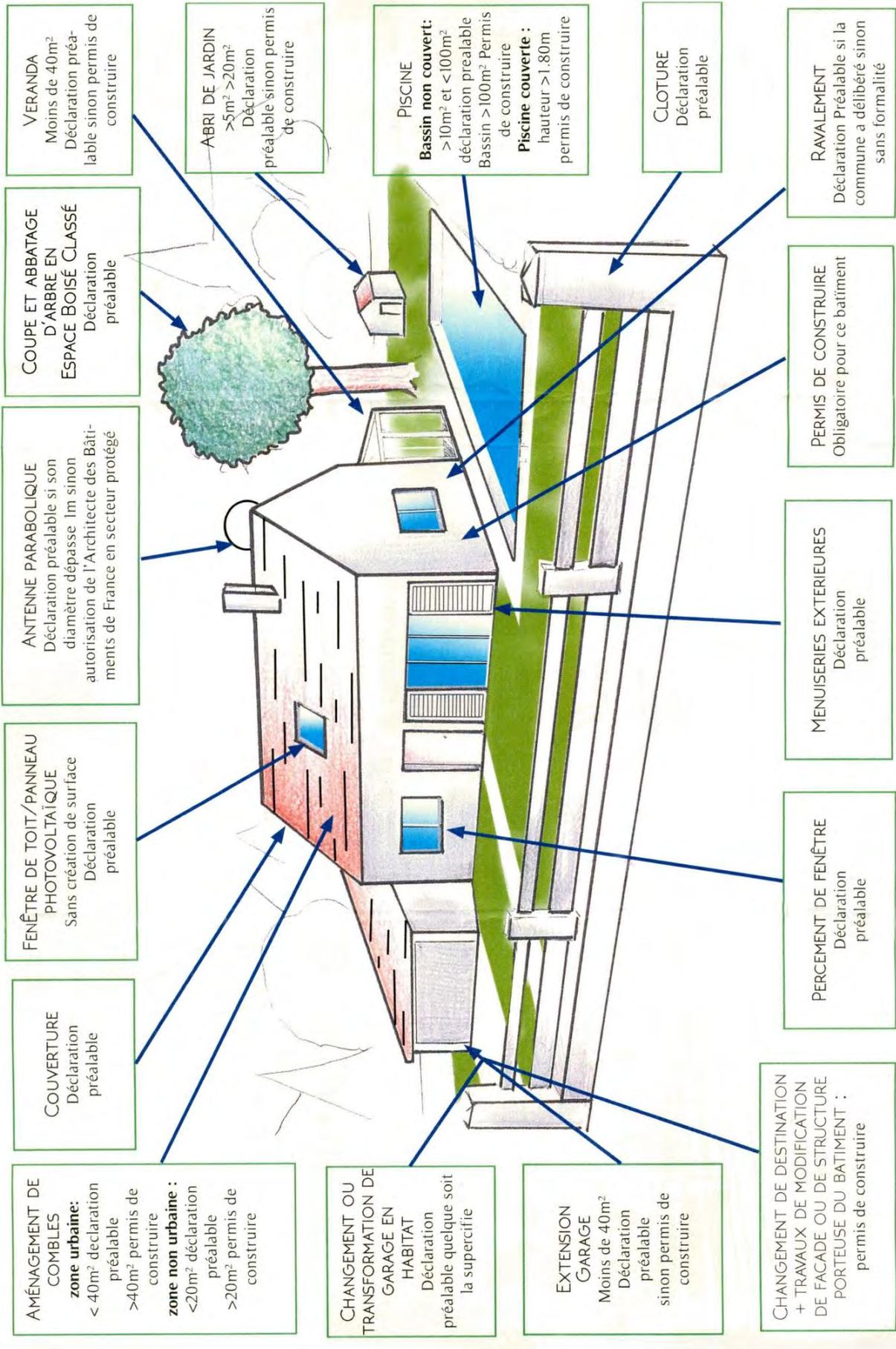
RÈGLES D'URBANISME

Avant de commencer vos travaux, nous vous invitons à vous rapprocher de votre mairie. Selon leur importance, il faut ou non, demander un permis ou une autorisation préalable de travaux. Une fois délivré, le permis de construire et l'éclaration préalable sont valables trois ans. En fonction de la grandeur des travaux, il se peut que vous n'ayez aucune autorisation à demander. Les personnes habitant dans un périmètre particulier de leur commune (monument historique), peuvent être soumis à l'avis de services extérieurs. Les délais de constructions sont différents selon la demande. Pour un permis de maison individuelle, le délais de droit commun d'instruction est de deux mois, contre un mois pour une déclaration préalable.

Un résumé des travaux les plus courants et les autorisations correspondantes vous est présenté dans ce dépliant.

Attention aux risques de l'illégalité (article L48-4 du code de l'urbanisme)

- 1) La démolition ou la remise en état ;
 - 2) Une amende pouvant aller de 1200€ à 300 000€
 - 3) Le redressement fiscal ;
- Le délit pénal peut être inscrit 3 ans après l'achèvement des travaux et 10 ans quand la procédure est engagée devant le Tribunal de grande instance. Pour en savoir plus : adressez-vous en mairie ou au 39 39, www.service-public.fr



FÊTES ET VIE ASSOCIATIVE

Pâques

Les petits aiment le chocolat et cette année encore, la chasse aux œufs dans le parc du château sous la bienveillance de son propriétaire qui manifestement, aime à voir tous ces enfants courir d'une cache à l'autre pour trouver l'œuf tant convoité.



Suit l'exposition des travaux réalisés par les classes et les TAP avec la remise des prix et le partage d'une table garnie sous l'égide du Comité Fêtes et Cérémonies et nos amis de D'Art D'Art.

Mais que se passe-t-il ?

Aucune participation à cette petite fête consacrée aux enfants, aucune présence parentale n'a été enregistrée et c'est bien dommage car sans participation, c'est une petite manifestation qui risque de disparaître si l'on n'y prend garde. Regardez ces réalisations, ne méritent-elles pas un applaudissement ???



Fête de la saint Jean

Ce rendez-vous estival traditionnel et incontournable, a vu une nouvelle fois, décoration du char par les enfants, sonneurs, verre de l'amitié, repas (pour ceux qui souhaitent s'inscrire), défilé dans le village, feu d'artifice puis « mise à feu » du pantin. Tout un programme. A voir les reuillois présents, cette fête est appréciée



Les Frapadeuches

La fête de Reuil est aussi le rendez-vous de nos amis passionnés de vieilles mécaniques et particulier la 2cv et ses dérivées.

Quel spectacle !



Brocantes

Dame météo aime à les taquiner et pourtant elles résistent nos brocantes car c'est mal connaître la farouche volonté de nos bénévoles qui des semaines durant, publient, enregistrent, placent et le jour J, déclenchent la grande armada. On ne dira jamais assez, combien l'organisation d'un évènement, **quel qu'il soit**, demande abnégation et organisation. Ici, la brocante de septembre.





Soirée Beaujolais

A chaque année sa nouvelle cuvée à consommer avec modération exceptées bonne humeur et convivialité à partager toute une soirée.



UN PEU D'HISTOIRE

Vous trouverez ci-après, un extrait d'un fascicule des Editions Amattéis paru en 1981 et reproduisant le chapitre consacré à Reuil (dans le français de l'époque) des ESSAIS HISTORIQUES, STATISTIQUES sur le département de Seine et Marne
 Chez Michelin, Imprimeur de la Préfecture, Editeur - 1829

Reuil, en latin *Radolium*. Ce mot paroît être formé du mot teutonique *Rand* ou *Rade*, qui est encore en usage dans notre langue, pour signifier un rivage ; autrefois (1771) paroisse de la Brie Champenoise ; généralité de Paris, élection de Meaux, dans l'archidiaconé de Brie ; doyenné de La Ferté

sous Jouarre ; patrons, St-Jacques, St-Philippe ; seigneur et collateur de la cure, le prieur du lieu ; 74 feux (aujourd'hui 401 habit.).

Ce lieu doit son origine à une abbaye de bénédictins, qui a la gloire de remonter jusqu'au bienheureux Adon, trésorier des

finances de Dagobert 1er, que les religieux reconnoissoient comme le premier auteur de leur fondation en 654 ou 655 ; mais nous ignorons les noms de ses anciens abbés.

L'histoire porte que Saint-Colomban, abbé de Luxeuil, chassé du royaume de Bourgogne, passa par le diocèse de Meaux. Retiré dans la maison d'un seigneur nommé Authaire, au village d'Ussy, il donna sa bénédiction à ses deux fils, et les porta à faire bâtir et doter des monastères. Adon l'ainé des enfans, est le fondateur de l'abbaye de Jouarre et du prieuré de Reuil ; et *Saint Ouen* le cadet est le fondateur de l'abbaye de Rebas.

Le célèbre prieuré de Reuil a beaucoup souffert dans le temps des guerres civiles. Depuis le commencement du XIIème siècle, ce monastère n'étoit plus qu'un prieuré conventuel, dépendant du prieuré de La Charité sur Loire, de l'ordre de Cluny. Il étoit sous le titre de St-Pierre et St-Paul. Le prieur de La Charité nommoit le prieur ; et ce dernier nommoit aux trois offices claustraux du couvent. Les religieux de cette maison comptoient parmi leur principaux bienfaiteurs, les évêques de Meaux, qui leur donnèrent la paroisse de Saint-Christophe dans la ville épiscopale, ancien hospice du prieuré ; celle de Saint-Etienne de Condé, dont la ville de La Ferté n'étoit qu'une dépendance, la chapelle St.Martin-des-Champs dans l'étendue de la même paroisse ; les églises de Boissy-le-Châtel et de Dhuisy, avec le droit de présenter à la cure ; une chapelle de la Sainte-Vierge, , edans l'étendue de la paroisse de Lizy, et qui pourroit bien être l'église de Saint-Laurent du même lieu, autrefois prieuré simple. Les chanoines de la cathédrale se désaisirent, en leur faveur, de tout le bien qu'ils possédoient à Chailly, et y joignirent la présentation de la cure du même lieu. Plusieurs seigneurs les enrichirent également de leurs libéralités.

La dédicace de l'église a été faite en 1250, par Pierre de Cuisy, évêque de Meaux, et Nicolas, évêque d'Avignon, qui comblèrent de biens le monastère. La réforme y a été mise en 1651, et l'étroite observance s'y est soutenue avec édification jusqu'à sa suppression en 1789.

D'une partie des biens que les religieux du monastère de Reuil avoient

acquis, ils bâtirent, avant l'an 1171, une ferme ou une métairie, sous le nom de Beauvoir ou Beauval, dans l'étendue de la paroisse du Plessis Placy, et cette ferme a donné lieu au hameau du même nom, qui subsiste encore aujourd'hui.

Les religieux de Reuil avoient aussi, en 1184, un autre prieuré sous le nom de Fontaine-Serise, et sous l'invocation de la Sainte Vierge, à un quart de lieu de leur monastère et de La Ferté, entre la Marne et le petit Morin, dont les fondateurs sont inconnus, mais qui subsistoit encore en titre en 1792. Cet ancien prieuré paroît n'avoir été, dans son origine, qu'une simple chapelle monastique, destinée à la subsistance d'un seul religieux. Enfin, il y avoit, dans ce monastère, trois offices claustraux : le sacristain, le prévôt et le chantre, tous trois à la collation du prieur. Ce prieuré est actuellement en mesure et non habité.

Il y avoit encore, dans l'étendue de la paroisse de Reuil, la chapelle Notre-Dame du Tillet (aujourd'hui grange) fondée par un seigneur nommé *Foulques*. (1) Elle subsistoit en titre à la nomination de l'abbesse de Jouarre.

Les batimens du couvent ont été démolis et remplacés par un château qui appartient à la comtesse de Castellane. Il existe dans le parc de belles eaux, et l'on y voit de belles statues.

Reuil est agréablement situé dans une vallée, sur la rive gauche de la Marne, à une demi-lieue de la grande route d'Allemagne. Ses environs sont en grande partie couverts de bois. On y remarque les carrières de Tartarel, d'où sont extraites les plus belles pierres à meules, ainsi qu'un très joli jardin appartenant à M. Bouchon père. (2)

La ferme d'*Aunoy* appartient à M. Himbert de Flégny (3)

Celle dite *Bréault*, à M. l'avechin-Carrete

Et celle dite *Lisbonne*, à Madame Frigal.

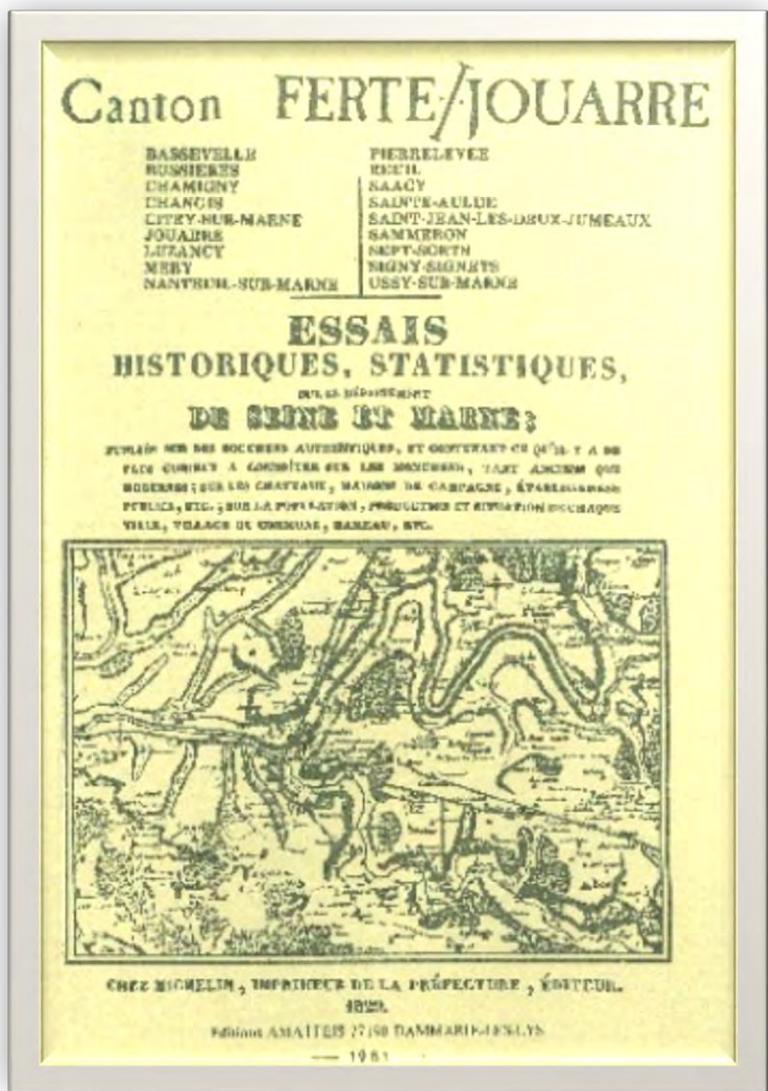
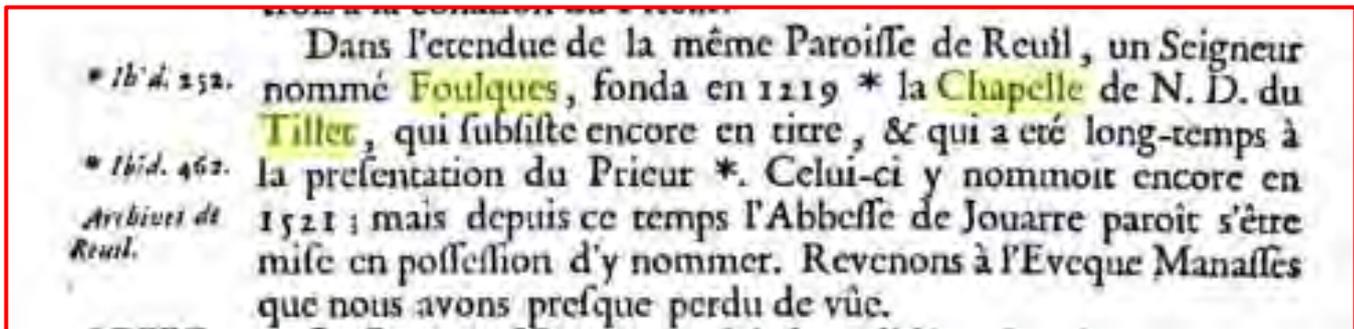
Quatre hameaux : 1° *Cornevent* ; 2° *La Charbonnière* ; 3° *Les Poupelins* ; 4° *le Tillet*

(1) Fondée en 1219 selon d'autres sources (Histoire de l'Eglise de Meaux par Dom Toussaints du Plessis)

(2) La famille Bouchon était une riche famille de meuliers fertois. Eléonore Bouchon, veuve de Pierre Coinchon épousa le Vice-Amiral. Laplace. Le couple vécut dans l'ancien château de Tarterel aujourd'hui disparu. La fille d'Eléonore Bouchon épousa le Contre-Amiral Halligon.

La chapelle funéraire de cette lignée est visible dans la partie ancienne du cimetière de Reuil.

(3) Himbert de Flégny (1750 – 1825), célèbre homme politique Fertois, propriétaire du château des Bondons





Dame nature au Tillet

Bien vivre à Reuil en Brie
Directeur de la publication : Patrick ROMANOW
Commission Informations et Communication :
Président : Lucien DUBOIS
Anne BOULIN Evelyne COUSIN - MAZUR
Didier HAMMEL Francis MOIGNOT Claude TESSIER
Bulletin d'informations Municipales
Impression : Mairie de Reuil en Brie
MAIL : mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr